



Fédération
Sportive
et Culturelle
de France



GUIDE **PRATIQUE** CERTIFICATION

Comités Départementaux

// SOMMAIRE

01/ PRESENTATION DE LA CERTIFICATION FSCF	P.03
02/ LES ASSOCIATIONS AU CŒUR DE LA CERTIFICATION	P.05
2.1 A qui s'adresse la certification FSCF ?	P.05
2.2 Quelle est la durée de validité de la certification ?	P.05
2.3 Quels sont les 12 critères obligatoires ?	P.06
2.4 Comment une association peut-elle être certifiée ?	P.07
2.5 Quels avantages pour les associations ?	P.08
03/ LA PLACE DES STRUCTURES DANS LA CERTIFICATION	P.09
3.1 Comment évaluer une association ?	P.09
3.2 Qui valorise la certification ?	P.12
3.3 Quels outils pour promouvoir la certification ?	P.12
3.4 Quel est le calendrier et le processus à respecter ?	P.13
04/ ENGAGEMENTS DES PARTIES	P.17
4.1 Quels sont les engagements des associations ?	P.17
4.2 Quels sont les engagements des structures ?	P.17
05/ CONTACTS	P.19

01 // PRESENTATION DE LA CERTIFICATION FSCF

Fidèle aux valeurs énoncées dans son projet éducatif, la Fédération Sportive et Culturelle de France s'engage dans une démarche de valorisation de ses associations affiliées.

A ce titre la fédération encourage, à travers une certification reconnue, toutes les associations FSCF qui offrent à ses adhérents des services de qualité.

La certification FSCF garantit, par ses critères, un fonctionnement associatif de qualité. Sans la certification, une association ne pourra s'engager dans les programmes et les valorisations portés par la fédération.

Les comités départementaux jouent un rôle central dans le processus de certification. Ils sont l'organe de proximité.

La FSCF les incite donc assumer pleinement un rôle politique de pérennisation et de développement des associations de son territoire grâce, en partie, à la certification FSCF.

Le choix des critères constitue un outil de gouvernance qui privilégie certains aspects de la vie fédérale. Ils ne sont pas immuables et peuvent évoluer au fil des années.



La certification vise plusieurs objectifs pour la fédération et ses structures territoriales :

✓ Promouvoir les valeurs et favoriser l'image de la FSCF

La FSCF porte des valeurs fortes : le développement de la personne, la recherche de cohésion sociale, la citoyenneté et, dans un souci permanent du devenir, le développement durable. Ces valeurs seront portées par la certification. Les associations certifiées véhiculeront elles aussi ces valeurs et les diffuseront auprès de leurs adhérents ainsi qu'auprès de leur tissu local.

✓ Porter le projet éducatif de la fédération

La création de la certification FSCF contribue à la mise en œuvre du projet de développement fédéral. La certification est donc la première étape vers cet objectif et permet déjà de proposer aux associations une véritable reconnaissance de qualité.

✓ Cultiver le sentiment d'appartenance

A travers la certification FSCF, les associations pourront ressentir le fait qu'elles appartiennent à la FSCF et qu'elles font partie intégrante de la fédération. Le but de la certification est alors de créer un réseau d'appartenance au sein duquel toutes les associations retrouvent les valeurs et les qualités reconnues.

✓ Valoriser la qualité des offres proposées (activités, formations, événements, etc.)

De nombreuses activités, autant sportives que culturelles, sont proposées par les associations FSCF. La certification apporte une reconnaissance officielle de la qualité de l'offre que ces associations proposent à leurs adhérents. C'est une valorisation que les associations pourront utiliser notamment dans leurs demandes de subventions auprès des collectivités territoriales par exemple. De plus, la certification apportera une réelle plus-value aux associations grâce aux valorisations matérielles en termes d'outils de communication, de communiqué de presse, de courrier aux collectivités territoriales, etc.

✓ Développer les liens comités départementaux – associations

La certification permet à tout comité départemental de renforcer ses liens avec l'ensemble de son territoire. Elle peut permettre d'intensifier la relation comité / association, mais aussi elle permet au comité départemental de faire connaître son action envers les associations. Tout cela entretient le réseau associatif FSCF sur un territoire et favorise les relations avec les partenaires du comité départemental.

✓ Affilier des associations et augmenter le nombre de licences

La certification participe à une stratégie de communication, de développement de notoriété et de mise en avant d'un gage de qualité FSCF. Tout cela donne de nouveaux arguments aux comités départementaux pour affilier de nouvelles associations et accueillir de nouveaux licenciés.

02 // LES ASSOCIATIONS AU COEUR DE LA CERTIFICATION FSCF

2.1 A QUI S'ADRESSE LA CERTIFICATION FSCF ?

La certification s'adresse à **toutes les associations affiliées à la FSCF** qui souhaitent donner à leurs adhérents l'assurance d'une démarche de qualité. Cette démarche, volontaire, permet à l'association de garantir la qualité d'accueil, d'encadrement et de l'offre d'activités proposées. La certification constitue **la première étape pour s'engager dans les programmes et les valorisations portés par la fédération.**

Pour obtenir la certification, l'association doit répondre à 12 critères **considérés comme incontournables pour une association qui s'inscrit dans le projet fédéral FSCF.**

La certification est décernée par le comité départemental par délégation.

2.2 QUELLE EST LA DUREE DE VALIDITE DE LA CERTIFICATION ?

Afin de faciliter l'accès à la certification, celle-ci a été conçue pour que l'association fasse sa demande en ligne, très simplement et sans être encombrée de dossiers superflus.

La certification est **valable 5 ans** et est renouvelable après la validation du respect de **12 critères obligatoires**, par le comité départemental d'appartenance de l'association.

L'association s'engage à respecter la validité de tous les critères de la certification FSCF pendant les 5 ans. Chaque année le comité départemental vérifie que l'association y répond toujours.

Lors de cette période, l'association pourra donc profiter de tous les outils qui vont lui être mis à disposition pour communiquer sur sa certification.

A l'échéance des 5 années de certification, l'association est libre de **demander ou non le renouvellement de sa certification FSCF à son comité départemental d'appartenance.**

La fédération a décidé de fixer la durée de la certification à 5 ans dans le but de permettre à l'association de mettre en place une stratégie de développement sur le long terme.

2.3 QUELS SONT LES 12 CRITERES OBLIGATOIRES ?

La certification FSCF a été conçue pour répondre au plus grand nombre d'associations affiliées. De ce fait, les 12 critères de la certification ont été regroupés en 5 grandes familles pour plus de lisibilité. Pour être certifiée par la FSCF l'association doit respecter les 12 critères obligatoires :

// VIE FEDERALE

1. L'association est affiliée à la FSCF et remplit tous les champs du dossier d'affiliation.
2. L'association invite chaque année le comité départemental FSCF à son assemblée générale.
3. L'association participe à, au moins, un évènement institutionnel chaque année (assemblée générale du comité départemental ou régional, congrès fédéral, etc.).

// VIE ASSOCIATIVE

4. L'association licencie tous les membres de son comité directeur (ou conseil d'administration) à la FSCF. S'agissant des associations multi-sections, sont demandées 3 licences du conseil d'administration et des licences pour tous les membres des comités de section pratiquant en FSCF.
5. L'association s'intègre à la version grand public du projet éducatif de la fédération et elle le communique auprès de tous ses adhérents.

// ACTIVITES

6. L'association organise ou participe à, au moins, une manifestation FSCF sportive, culturelle ou socio-éducative par an.
- 7.
8. L'association adapte ses conditions d'accueil aux différents publics.

// FORMATION

9. L'association assure la formation continue de son encadrement.
- 10.
11. L'association met en œuvre les conditions d'encadrement permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers.
- 12.
13. L'association possède au moins un licencié ayant suivi une formation FSCF (animateur, formateur, dirigeant, etc.).

// COMMUNICATION

14. L'association communique le logo de la fédération dans ses outils de communication / promotion.
- 15.
16. L'association est un utilisateur du site internet fédéral (www.fscf.asso.fr).

La Fédération Sportive et Culturelle de France se garde le droit de modifier les 12 critères de la certification FSCF.

2.4 COMMENT UNE ASSOCIATION DEMANDE-T-ELLE A ETRE CERTIFIEE ?

Afin de faciliter le processus, la fédération a mis en place un formulaire en ligne qui transmettra la demande des associations directement à leur comité départemental d'appartenance.

Pour effectuer une demande de certification FSCF, rien de plus simple :

- Se rendre directement sur : www.fscf.asso.fr/se-certifier
- Remplir le formulaire en ligne.
- Finaliser la demande en cliquant sur l'onglet « Enregistrer ».

Le formulaire en ligne se veut simple, rapide et déclaratif. Il suffit de :

- Compléter les informations de l'association.
- Indiquer les coordonnées du président de l'association.
- Remplir les informations pour les valorisations.
- Déclarer répondre aux 12 critères de la certification.

Une fois ceci fait, l'association n'a plus qu'à attendre le retour de son comité départemental d'appartenance.

Enfin, c'est le comité départemental d'appartenance qui valide les informations lorsque le formulaire est reçu.



2.5 QUELS AVANTAGES POUR LES ASSOCIATIONS ?

Une fois certifiée, l'association va pouvoir bénéficier d'avantages concrets.

En mettant en évidence la qualité des services qu'elle propose (accueil, encadrement, activités, formation, ...), l'association va notamment pouvoir appuyer ses demandes de subventions auprès des collectivités territoriales ou autres.

De plus, la certification permettra de s'engager dans les programmes et les valorisations portés par la fédération.

// QUELLES SONT LES VALORISATIONS DE LA CERTIFICATION ?

Pour chaque association certifiée, un courrier est envoyé aux collectivités territoriales concernées (commune, intercommunalité, conseil départemental, etc.) précisant les qualités et les valeurs que l'association défend et véhicule à travers la certification FSCF.

La certification va également permettre d'assurer une visibilité privilégiée par une communication spécifique auprès des adhérents et des partenaires de l'association :

- Diplôme (certificat) + logo « association certifiée ».
- Pack de communication (support de communication, communiqué de presse type à destination des médias locaux, plaquettes, etc.).
- Affichage particulier sur le site internet fédéral www.fscf.asso.fr mise en évidence de la liste des associations certifiées sur une page dédiée et dans la rubrique « où pratiquer » (affichage du logo : association certifiée).
- Produits spécifiques à la boutique :
 - Plaque « association certifiée »
 - Roll-Up « association certifiée »

Enfin, la certification est une reconnaissance officielle de la fédération. Au-delà de l'affiliation, une certification prouve un engagement de l'association dans la vie locale de la FSCF et une garantie du respect de ses valeurs.



Exemple de diplôme

03 // LA PLACE DES STRUCTURES DANS LA CERTIFICATION

3.1 COMMENT EVALUER UNE ASSOCIATION ?

L'évaluation de la certification est une étape importante du processus de certification. Or, les 12 critères de la certification ont été choisis pour être les plus larges et les plus représentatifs de toutes les associations affiliées à la FSCF. Ainsi, chacune d'entre elles peut obtenir la certification à condition de respecter les critères. Ces critères sont considérés comme le minimum attendu d'une association qui s'affilie à une fédération affinitaire.

Dans cette partie, il est question d'accompagner les comités départementaux dans l'évaluation de leurs associations et la gestion de la certification. Les 12 critères énumérés dans le guide peuvent amener à des interprétations et à des compréhensions différentes. Aussi, afin que l'évaluation soit la plus lisse possible sur tout le territoire, les comités départementaux trouveront, ci-après, un certain nombre de précisions ou exemples destinés à les accompagner dans l'évaluation de leurs associations.

Parmi les 12 critères, certains sont objectifs et d'autres subjectifs. Les premiers relèvent d'une modalité contrôlable techniquement ; leur validation ne doit pas engendrer d'hésitation pour le comité départemental. Les seconds ne sont pas contrôlables techniquement ; ils sont laissés à l'appréciation du comité départemental. Ce rôle renforce volontairement le pouvoir des comités départementaux qui, eux seuls, connaissent parfaitement les associations de leur territoire dans leur proximité avec la culture FSCF.

Voici donc, pour chaque critère, quelques précisions :

// VIE FEDERALE

- **Critère n°1** : L'association est affiliée à la FSCF et remplit tous les champs du dossier d'affiliation.
 - Le comité départemental peut vérifier sur ADAGIO si, au moment de la demande de certification, l'association est affiliée et si elle a correctement rempli les champs du dossier d'affiliation.
- **Critère n°2** : L'association invite chaque année le comité départemental FSCF à son assemblée générale.
 - « Invite chaque année » = l'association a, au moins, invité le comité départemental lors des 2 à 3 dernières années par exemple. Si une association nouvellement affiliée a invité le comité départemental dès la première année, il peut très bien valider ce critère.

- **Critère n°3 : L'association participe à, au moins, un évènement institutionnel chaque année (assemblée générale du comité départemental, de la ligue régionale, congrès fédéral, etc.).**
 - Ce critère contient la même problématique que le critère n°2. « Invite chaque année » = l'association a participé lors des dernières années à ce type de rassemblement institutionnel, ou pour une association nouvellement affiliée, elle l'a fait dès sa première année.

// VIE ASSOCIATIVE

- **Critère n°4 : L'association licencie tous les membres de son comité directeur (ou conseil d'administration), cas particulier pour les multi-sections.**
 - Le comité départemental peut valider ce critère en demandant la liste des membres du comité directeur de l'association et/ou des sections (inscrit sur le procès-verbal de la dernière assemblée générale ou de la dernière élection) et comparer cette liste avec les licences sur ADAGIO.
- **Critère n°5 : L'association s'intègre à la version grand public du projet éducatif de la fédération et elle le communique auprès de tous ses adhérents.**
 - *L'association s'intègre = s'inscrit dans.* D'une manière générale, est-ce que l'association transmet et diffuse des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, de solidarité et/ou de responsabilité à ses différents adhérents ?

// ACTIVITES

- **Critère n°6 : L'association organise ou participe à, au moins, une manifestation FSCF sportive, culturelle ou socio-éducative par an.**
 - Les associations pratiquant des activités de loisirs sont aussi concernées par ce critère. Il est normal qu'une association affiliée à la FSCF participe à des manifestations FSCF, quel que soit l'évènement organisé. Par exemple, si l'association organise une journée « portes ouvertes », la présence d'un public (pas seulement FSCF), permet de valider le critère. Pour aider les associations se trouvant en difficulté sur ce point, le comité départemental peut organiser un évènement annuel (journée portes ouvertes par exemple) et demander à l'association d'y participer ou d'aider à son organisation, ce qui permettrait de valider ce critère.
- **Critère n°7 : L'association adapte ses conditions d'accueil aux différents publics.**
 - Les comités départementaux apprécieront ce critère. Il s'agit d'estimer si l'association possède l'état d'esprit qui consiste à mettre en place des dispositifs particuliers. Ces dispositifs peuvent être, par exemple, un accueil personnalisé, le respect des normes d'accueil de personnes handicapés dans les locaux de l'association, etc.

// FORMATION

- **Critère n°8 : L'association assure la formation continue de son encadrement.**
 - L'association possède-t-elle des animateurs / encadrants formés ? Récemment ? Libre au comité départemental d'apprécier ce critère en fonction des associations.

- **Critère n°9 : L'association met en œuvre les conditions d'encadrement permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers.**
 - L'association met-elle en danger ses adhérents ? L'encadrement est-il suffisant ? Toutes les conditions sont-elles réunies pour que l'activité puisse avoir lieu ? Les locaux/gymnases sont-ils adaptés aux normes de sécurité ?

- **Critère n°10 : L'association possède au moins un licencié ayant suivi une formation FSCF (animateur, formateur, dirigeant, etc.).**
 - Le comité départemental peut, s'il ne connaît pas assez l'association, demander un justificatif.

// COMMUNICATION

- **Critère n°11 : L'association communique le logo de la fédération dans ses outils de communication / promotion.**
 - Le comité départemental peut demander à voir les supports de communication de l'association.

- **Critère n°12 : L'association est un utilisateur du site internet fédéral (www.fscf.asso.fr).**
 - Libre au comité départemental d'apprécier le jugement de ce critère. Il peut, par exemple, consister à consulter régulièrement les actualités, le calendrier des formations, le calendrier des manifestations nationales, etc.

Afin de valider au mieux les 12 critères de la certification, le comité départemental peut aller à la rencontre de l'association dans le but d'échanger et de demander des précisions. Concernant le processus détaillé de certification d'une association, se référer à la partie 3.4.

Si un critère de la certification pose des problèmes d'interprétation, le comité départemental peut contacter le siège national (voir partie Contacts).

3.2 QUI VALORISE LA CERTIFICATION ?

Chaque année, le siège envoie aux associations nouvellement certifiées les valorisations décrites dans la partie 2.5 de ce guide. Pour toujours plus de valorisations et pour accentuer le rôle des structures territoriales dans la certification, **il est possible pour celles-ci de compléter les valorisations de leurs associations.**

Dans un but de valorisation, la boutique FSCF en ligne propose une plaque « Association certifiée » que l'association pourra acquérir ou que son comité départemental ou régional pourra lui offrir. Dans le même ordre d'idées, les comités départementaux ou régionaux peuvent prévoir d'offrir aux associations certifiées **un cadre pour afficher leur diplôme.**

Les structures sont libres de contracter des partenariats locaux afin d'offrir des valorisations locales comme des réductions, des bons d'achats, etc. **Le siège s'occupe donc de l'envoi des valorisations aux associations mais les structures déconcentrées peuvent faire le choix de compléter de cette offre.**

3.3 QUELS OUTILS POUR PROMOUVOIR LA CERTIFICATION FSCF ?

La certification FSCF fait l'objet d'une promotion nationale lors de son lancement et chaque année par le biais d'actualités sur le site internet (www.fscf.asso.fr). Pour compléter cette promotion nationale, les structures peuvent elles-mêmes faire la promotion de la certification sur leur propre territoire envers leurs propres associations. Les comités départementaux et régionaux peuvent avoir accès à plusieurs outils de communication concernant la certification FSCF :

- Site internet de la fédération : www.fscf.asso.fr/certification
- Roll up certification disponible à la boutique www.fscf.asso.fr/boutique
- Plaquette de communication sur la certification.

Pour toutes informations ou demandes : certification@fscf.asso.fr



Plaquette certification

Roll up certification

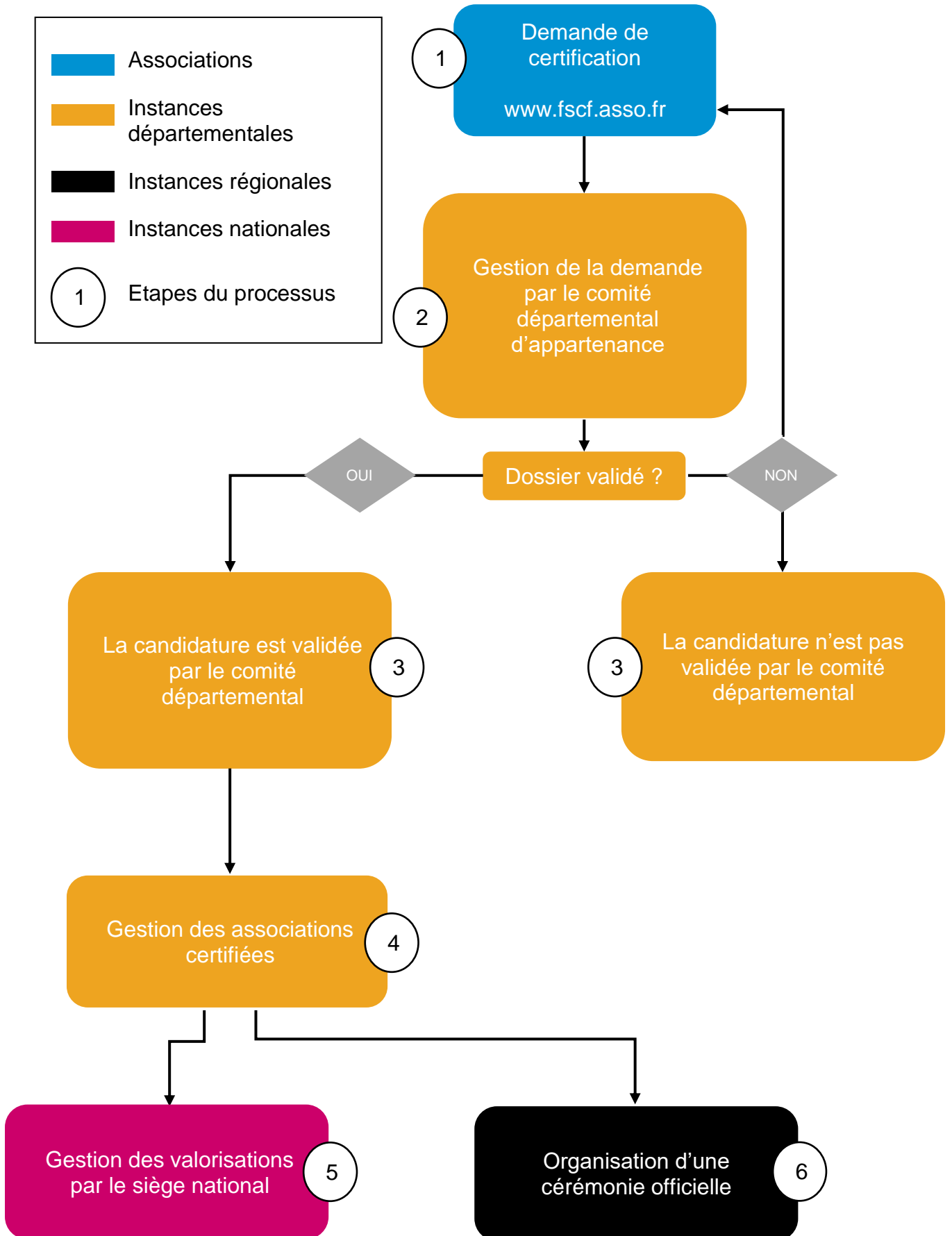
3.4 QUEL EST LE CALENDRIER ET LE PROCESSUS A RESPECTER ?

// CALENDRIER

Il existe deux campagnes de certification. Le calendrier comporte **3 étapes** et **3 acteurs** :



// DIFFERENTES ETAPES DU PROCESSUS



// DETAIL DU PROCESSUS

ETAPE 1 | DEMANDE DE CERTIFICATION

L'association remplit le formulaire en ligne entre le 20 février et le 30 avril ou entre le 1^{er} et le 30 septembre. Le formulaire est envoyé automatiquement à l'adresse mail du comité départemental + une COPIE à l'association.

ETAPE 2 | GESTION DE LA DEMANDE PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL D'APPARTENANCE

Le comité départemental a 15 jours pour accuser réception du dossier par e-mail à l'association. Si l'association n'a pas reçu cet accusé de réception après les 15 jours de délais, elle doit prendre contact avec le comité départemental afin de s'assurer de la bonne réception du dossier. L'association envoie la copie du formulaire par e-mail ou par courrier postal si besoin.

Exemple de formule d'accusé de réception du formulaire :

« Nous vous remercions pour l'intérêt que vous avez manifesté pour la certification FSCF. Nous vous confirmons que nous avons bien reçu votre demande de certification FSCF. Celle-ci va être étudiée par les personnes en charge de la certification et nous reviendrons vers vous prochainement. Pour plus d'informations, nous restons à votre disposition par téléphone/mail etc. »

Le comité départemental doit vérifier et valider la demande de certification de l'association. Pour évaluer l'association, le comité départemental peut :

- Aller à la rencontre de l'association pour essayer de mieux la connaître.
- S'aider de ce guide pratique fourni par le siège national.
- Se renseigner sur l'association auprès d'autres personnes ou par tout autre moyen (site de l'association, presse locale, etc.).

ETAPE 3 | VALIDATION OU NON VALIDATION DE LA CANDIDATURE

NON VALIDATION : si la candidature n'est pas validée par le comité départemental :

- Le comité départemental fait part de son refus à l'association par e-mail et informe le comité régional. Un critère non validé par le comité départemental doit être obligatoirement motivé et expliqué à l'association.
- Le comité départemental est invité à accompagner l'association en lui proposant des solutions adaptées afin de rendre sa prochaine demande de certification recevable.

Exemple de formule de refus d'une demande de certification :

« Nous vous remercions pour l'intérêt que vous avez manifesté pour la certification FSCF. Toutefois, après un examen attentif de votre demande, nous avons le regret de ne pouvoir vous attribuer la certification pour la saison [20XX-20XX].

En revanche, nous vous proposons de vous accompagner et de vous conseiller pour revenir sur les différents critères qui n'ont pu être validés. Nous avons en effet à cœur qu'un maximum de nos associations soient certifiées par notre fédération. Nous vous contacterons donc par téléphone prochainement pour vous expliquer le détail du refus et pour mettre en place une aide personnalisée. »

VALIDATION : si la candidature est validée par le comité départemental :

- Le comité départemental enregistre le dossier de l'association dans une base de données (fichier PDF téléchargeable sur le site et fourni en annexe).
- Le comité départemental fait part à l'association de la validation de sa demande de certification par e-mail.
- Le comité départemental informe le comité régional et lui fait part de la nouvelle association certifiée.

Exemple de formule d'officialisation de la certification :

« Nous vous remercions pour l'intérêt que vous avez manifesté pour la certification FSCF, et avons le grand plaisir de vous annoncer que votre demande a été validée et transmise au siège national. Celui-ci vous fera parvenir toutes les valorisations en conséquence afin que vous puissiez faire officiellement état de la certification FSCF de votre association. »

ETAPE 4 | GESTION DES ASSOCIATIONS CERTIFIEES

Après chaque campagne, à compter du 1^{er} mai ou du 1^{er} octobre, le comité départemental envoie au siège national (certification@fscf.asso.fr) la liste des associations certifiées mise à jour (fichier PDF fourni).

Les comités départementaux reçoivent un fichier PDF destiné à dresser la liste des associations certifiées. Ce fichier est à remplir et mettre à jour afin de l'envoyer au siège national (certification@fscf.asso.fr). Il permet d'établir la base de données qui facilitera le suivi de la certification, notamment pour les associations qui se verraient retirer leur certification par leur comité départemental.

ETAPE 5 | VALORISATION

Les valorisations de la certification sont gérées par le siège national. Une fois qu'il a reçu la liste des associations certifiées par tous les comités départementaux, il prépare et envoie les valorisations à l'association par courriel et courrier postal.

A la demande du comité départemental ou régional, le diplôme peut être directement envoyé à la structure déconcentrée afin que celle-ci remette le diplôme à l'association.

ETAPE 6 | PROMOTION

Il est donné toute liberté au comité départemental ou régional d'organiser une cérémonie annuelle pour les associations nouvellement certifiées, notamment au moment de leur assemblée générale afin de les valoriser.

04 // ENGAGEMENTS DES PARTIES

4.1 QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS ?

// L'ASSOCIATION, DANS UNE FORME DECLARATIVE, S'ENGAGE A :

- ✓ Satisfaire à la condition minimale pour une demande de certification : être affiliée et prendre des licences FSCF.
- ✓ Satisfaire aux 12 critères obligatoires exigés par la certification FSCF.
- ✓ Assurer le maintien de ces 12 critères, durant 5 années, afin de conserver le bénéfice de sa certification FSCF au fil des ans.
- ✓ Fournir ses coordonnées complètes, non erronées et à prévenir son comité départemental de tout changement intervenu pendant les 5 ans de certification.

En cas de non-respect de ces engagements, le comité départemental FSCF peut retirer la certification à l'association concernée avant l'échéance. Dans ce cas, l'association ne pourra pas candidater à l'obtention d'une nouvelle certification durant une saison. Cependant, le comité s'engage à se rapprocher de l'association pour qu'elle puisse de nouveau prétendre à la certification.

4.2 QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DES STRUCTURES ?

// LE COMITE DEPARTEMENTAL D'APPARTENANCE S'ENGAGE A :

- ✓ Traiter toutes les demandes de certification qui lui parviennent.
- ✓ Valider objectivement les 12 critères obligatoires.
- ✓ Conseiller et accompagner ses associations, notamment en cas de non validation de la demande de certification.
- ✓ Mettre à jour la base de données des associations certifiées de son territoire (voir rubrique processus) et l'envoyer au siège avant le 1^{er} juillet et le 15 octobre de chaque année.
- ✓ Effectuer un suivi régulier des associations certifiées (maintien des 12 critères chaque année par exemple).
- ✓ Promouvoir la certification sur son territoire.

Le comité départemental est le garant de la validité de la certification. Il doit s'assurer chaque année de la conformité des critères durant toute la période de certification. Il peut, en outre, retirer de la liste une association qui ne répondrait plus aux dits critères, **particulièrement si une association ne se réaffilie pas par exemple.**

// LE COMITE REGIONAL D'APPARTENANCE S'ENGAGE A :

- ✓ Suppléer un comité départemental si celui-ci est dans l'incapacité de pouvoir exécuter les missions décrites plus haut. (Le comité départemental doit informer son comité régional de son incapacité ou son impossibilité à traiter les demandes de certification FSCF).
- ✓ Accompagner le comité départemental dans la mise en place du processus de certification sur son territoire.

Les comités régionaux sont aussi impliqués dans le processus de certification. Le comité régional peut accompagner ses comités départementaux à mettre en place la certification et peut, par exemple, mettre à disposition ses agents de développement pour aider les comités départementaux qui ont besoin de soutien.

A la demande du comité départemental, le comité régional peut donner son avis sur une demande de certification d'une association. Ils peuvent, ensemble, valider ou non les demandes que le comité départemental reçoit.

En cas de litige dans l'attribution ou le maintien d'une certification, le dossier sera traité en dernier recours par le service compétant au siège national.

Dans tous les cas, pour toutes questions, les comités départementaux et régionaux sont invités à contacter le siège national (voir la partie contacts).





Reconnue d'utilité publique, la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) rassemble depuis 1898 des associations partageant un **projet éducatif** commun basé sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, de solidarité et de responsabilité.

Forte de ses **123 000 licenciés** et **1 280 associations affiliées**, l'engagement de la FSCF s'exprime au travers d'une offre d'activités variées dans les domaines sportifs, artistiques et culturels.

Les activités sont ouvertes **à tous** sans distinction, quels que soient le niveau et la forme de pratique souhaités : initiation, découverte, loisir et/ou compétition et donnent lieu chaque année à de nombreuses **manifestations et rencontres nationales**.

La fédération dispense et délivre des **formations** pour garantir la qualité de ses intervenants, animateurs, entraîneurs, professionnels et/ou bénévoles (Brevets Fédéraux, BAFA/BAFD, BPJEPS, etc.).

// CONTACTS

Pour une aide éventuelle, quels sont les interlocuteurs pour les structures ?

Pour toutes questions sur la certification, les associations doivent privilégier leur comité départemental d'appartenance (ou comité régional).

Les comités départementaux, quant à eux, peuvent contacter le siège national

par email : certification@fscf.asso.fr



Fédération Sportive et Culturelle de France
22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65
fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr